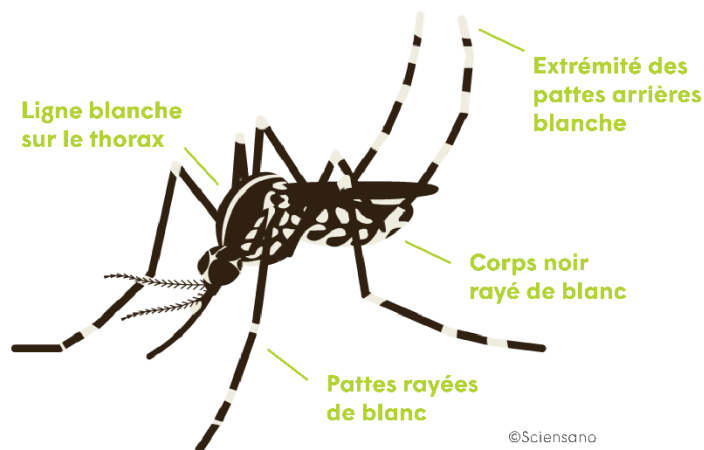


# Le moustique tigre en Belgique : ce qu'il faut savoir

## Comment distinguer le moustique tigre des autres moustiques ?

- **Silencieux et actif en journée.** Contrairement au moustique commun (*Culex*), plutôt nocturne et au vol bien audible, le moustique tigre est silencieux et actif durant la journée. Il peut se montrer très agressif, ce qui entraîne une gêne importante.
- **Un très petit moustique.** Malgré son nom, le moustique tigre est minuscule : il est plus petit qu'une pièce de 1 centime, soit moins de 0,5 cm. Le terme « tigre » ne reflète pas sa taille, mais bien son motif rayé.
- **Des rayures blanches et noires caractéristiques** Son appellation peut prêter à confusion : le moustique tigre n'est pas jaune et noir, mais bien noir et blanc. On le reconnaît facilement grâce à : une ligne blanche bien visible le long du thorax et à l'arrière de la tête, ainsi que des pattes annelées de bandes blanches. L'extrémité des pattes arrière est blanche.



## Les moustiques tigres peuvent-ils transmettre des maladies ?

Le moustique tigre peut être vecteur de virus comme ceux de la dengue, du Zika ou du chikungunya. À ce jour, ces virus ne circulent pas activement en Belgique.

Pour qu'un moustique devienne « transmetteur », il doit d'abord s'infecter en piquant une personne déjà malade (par exemple après un retour de voyage là où le virus circule). Ensuite, le virus doit se multiplier dans son corps, un processus qui prend plusieurs jours. Une fois infectée, la femelle moustique pourra transmettre l'agent pathogène à un sujet sain lors d'un nouveau repas sanguin.

## Comment limiter la prolifération du moustique tigre autour de chez soi ?

D'une manière générale, les moustiques ont besoin d'eau pour permettre à leurs œufs d'éclore et à leurs larves de se développer. Le moustique tigre le fait d'une manière particulière : la femelle dépose ses œufs dans un endroit sec, comme à l'intérieur d'une petite coupelle, juste au-dessus de la surface de l'eau. A partir du printemps, dès que les œufs entrent en contact avec l'eau, ils peuvent éclore en une larve qui poursuit son développement dans l'eau.

Le moustique tigre n'a besoin que d'une très petite quantité d'eau pour se reproduire et reste généralement dans un rayon de 150 mètres autour de son lieu de naissance. Votre action peut donc faire une grande différence ! Contrôlez chaque semaine votre jardin ou votre terrasse pour éviter les eaux stagnantes à l'aide des conseils suivants :

Voici les gestes essentiels à adopter.

- Vider régulièrement (au moins une fois par semaine) les coupelles sous les pots de fleurs, vases, seaux, gamelles d'animaux, ...
- Ranger à l'abri de la pluie les seaux, arrosoirs, jouets d'enfants, bâches, outils de jardinage ou tout autre récipient pouvant retenir l'eau.
- Couvrir les récupérateurs d'eau (citernes, tonneaux) avec une moustiquaire, un tissu bien fixé ou un couvercle.
- Nettoyer et entretenir les gouttières, rigoles et drains pour éviter l'accumulation d'eau.
- Préférer des plantes répulsives autour des terrasses (citronnelle, lavande, basilic citronné, géranium odorant).
- Agir en communauté : un geste essentiel. Le moustique tigre ne respecte pas les limites de propriété ! Parlez-en avec vos voisins et diffusez autour de vous ces bonnes pratiques. Une action collective est indispensable pour vraiment réduire sa présence.

## Comment et pourquoi signaler la présence du moustique tigre ?

Les personnes qui pensent reconnaître le petit moustique noir à rayures blanches, peuvent le photographier, surfer sur [www.surveillancemoustiques.be](http://www.surveillancemoustiques.be), suivre les étapes d'identification simples et ensuite, charger leur photo.

Le site web reprend des informations sur les caractéristiques, les sites de ponte et le comportement piqueur du moustique tigre, ainsi que les pathogènes que ce moustique peut transmettre et des conseils pour éviter les lieux de ponte et les

piqûres. Enfin, une carte reprenant les résultats des signalements en Belgique est également disponible.

Grâce aux signalements effectués par les citoyens, la liste des communes colonisées en Wallonie sera actualisée, ce qui permet de contribuer aux cartes de présence du moustique tigre en Wallonie. Les données collectées permettent à l'autorité environnementale et sanitaire de mettre en place des mesures de lutte adaptées et ciblées.

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Service Environnement**  
**[environnement.sante@spw.wallonie.be](mailto:environnement.sante@spw.wallonie.be) ou [Sciensano](mailto:Sciensano) via**  
**[SurveillanceMoustiques@sciensano.be](mailto:SurveillanceMoustiques@sciensano.be)**

Vous pensez voir un moustique tigre ? Prenez-le en photo et signalez-le via [www.SurveillanceMoustiques.be](http://www.SurveillanceMoustiques.be) ou via l'application mobile du même nom, avec le QR – code ci-dessous. Vous y trouverez également toutes les informations concernant le moustique tigre.

